

Le Drian fait entrer le « Secours islamique » dans le Conseil « national pour la solidarité internationale »...

écrit par Maxime | 5 juillet 2021

[: renouvellement au Conseil national du développement et de la solidarité internationale](#)

[« Texte précédent »](#) [« Texte suivant »](#)

ige des représentants des acteurs associatifs principalement actifs dans le champ de la solidarité internationale ou des organism

on, président de Coordination Sud ;
cet, directeur général de Première Urgence, au titre de la Coordination Humanitaire et Développement ;
olas, directeur de la Délégation catholique pour la coopération et vice-président du CLONG, au titre du CLONG Volontariat ;
illeux, administrateur du CNAJEP ;
rolez, directrice générale du CCFD-Terre solidaire, au titre du CRID,
utpuissant, président du FORIM ;
smante, vice-présidente du Groupe Initiatives ;
loire, secrétaire général de Reporters sans Frontières ;
orel, directrice générale de la FIDH, membre de la plateforme des droits de l'Homme ;
nettes, directrice des opérations de Solthis ;
rot, directrice Plaidoyer et Engagement des jeunes de Plan international ;
Andrieux, directrice générale de WWF France ;
éach, directrice du Réseau Action climat ;
[i, président de Secours islamique France](#) ;
xt, directrice générale d'Oxfam France ;
jean, directrice déléguée plaidoyer d'Action contre la faim ;

[: renouvellement au Conseil national du développement et de la solidarité internationale](#)

[« Texte précédent »](#) [« Texte suivant »](#)

ige des représentants des acteurs associatifs principalement actifs dans le champ de la solidarité internationale ou des organism

on, président de Coordination Sud ;
cet, directeur général de Première Urgence, au titre de la Coordination Humanitaire et Développement ;
olas, directeur de la Délégation catholique pour la coopération et vice-président du CLONG, au titre du CLONG Volontariat ;
illeux, administrateur du CNAJEP ;
rolez, directrice générale du CCFD-Terre solidaire, au titre du CRID,
utpuissant, président du FORIM ;
smante, vice-présidente du Groupe Initiatives ;
loire, secrétaire général de Reporters sans Frontières ;
orel, directrice générale de la FIDH, membre de la plateforme des droits de l'Homme ;
nettes, directrice des opérations de Solthis ;
rot, directrice Plaidoyer et Engagement des jeunes de Plan international ;
Andrieux, directrice générale de WWF France ;
éach, directrice du Réseau Action climat ;
[i, président de Secours islamique France](#) ;
xt, directrice générale d'Oxfam France ;
jean, directrice déléguée plaidoyer d'Action contre la faim ;

Pendant qu'on est tous affairés avec le Covid et les

vaccins, Le Drian a trouvé son imam Pierre, son abbé halal... en la personne de Rachid Lahlou.

Déjà, j'ignorais l'existence du « *Conseil national pour le développement et la solidarité internationale* » où ce dernier fera son entrée selon un arrêté du 28 juin.

La fraternité constitutionnelle, issue de la Déclaration de 1789, avec sa connotation patriotique, n'est plus à la mode. Elle est pourtant inscrite dans nos textes juridiques fondamentaux.

Depuis 2014, ce « Conseil » constitue une énième instance technocratique conservée par Macron le grand réformateur pourtant nous disait-on ! La filiation avec Hollande est bien réelle, Macron a conservé cet organe d'un Etat qui n'aurait pas assez à faire avec ses affaires intérieures avec pourtant la situation désastreuse qu'on connaît.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/partenariats/le-conseil-national-pour-le-developpement-et-la-solidarite-internationale-cndsi/>

Non, la France tombe en lambeaux, mais ce qui compte, c'est d'aider les autres pays, ceux du tiers-monde, à se développer et leur apporter notre solidarité.

On se demande à quoi sert ce « conseil » sinon à donner plus de poids et de solennité à une certaine orientation politique, à la rendre pérenne et incontournable, le Conseil au long nom (abréviation : CND SI) pouvant être aisément confondu avec les « conseils » historiques de la France : Conseil d'Etat, Conseil constitutionnel etc.

Le rapport de 2016 par exemple ne laisse pas de doute quant à l'orientation ultra-pro-migratoire de ce « machin » :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_du_cndsi_sur_migration_et_developpement_cle8d1951.pdf

*« si l'on déplore que les politiques migratoires des pays du Nord s'orientent plus vers une sécurisation accrue des frontières en faisant fi de certains principes fondamentaux tels que l'assistance de personnes en situation périlleuse, les pays du Sud brillent quant à eux par une certaine léthargie voire une indifférence face à la crise humanitaire provoquée par les trafics liés à l'immigration irrégulière à travers la méditerranée. D'un point de vue plus global, un questionnement est nécessaire sur la cohérence de la mise en œuvre de la position française à l'international, dans les accords bilatéraux et régionaux qu'elle peut signer. Certaines dispositions imposent une conditionnalité de l'aide au développement ce qui impacte négativement les droits des migrants, notamment des réfugiés du Moyen-Orient, en même temps qu'elles provoquent une criminalisation de la migration dans les pays de départ. Nous reconnaissons la volonté politique sur **l'abandon de la conditionnalité** mais encourageons la France à garder le cap face à la pression de l'Union Européenne. Il est donc urgent de rappeler à toutes les parties prenantes la nécessité de placer les **droits humains au cœur des politiques migratoires** définies sur les plans nationaux, régionaux et internationaux en se fondant sur les instruments internationaux et régionaux existants consacrés aux droits humains. Tout en **tenant compte des voix des diasporas** dont l'expérience constituerait un apport non négligeable dans l'élaboration des politiques migratoires ».*

« Droits humains », dit-on. Cela ne vous rappelle rien ?

<https://resistancerepublicaine.com/2021/02/24/je-suis-un-homme-et-fiere-de-letre-le-traitre-macron-veut-replacer-les-droits-de-lhomme-par-les-droits-humains/>

C'était en 2016...

Macron et le Drian soignent leur gauche avec ce conseil qu'ils

conservent, tout en lui impulsant désormais une orientation davantage islamique.

Oui, carrément. Car si, de façon diabolique, le conseil parle de « diaspora » , on a bien compris que ce n'est pas principalement, voire pas du tout, d'immigration juive qu'il s'agit ! On assiste plutôt en France à une grande émigration juive vers Israël qu'à une immigration juive comme on le sait hélas fort bien et comme on en connaît aussi très bien les causes !

L'arrêté de LE DRIAN du 28 juin permet ainsi à quelques personnalités de « se caser » dans une instance macronienne, par exemple l'écolo Cécile Duflot...

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043754347>

Et surtout, Rachid Lahlou, président de Secours islamique France, entre dans ce conseil.

Je serais bien curieux de savoir quelle action de solidarité – ne serait-ce qu'une seule – a pu accomplir à l'égard de la France un pays musulman.

La Turquie d'Erdogan, par exemple ?

<http://resistancerepublicaine.com/search/erdogan>

Cela donne un avant-goût ou une confirmation de la politique migratoire de demain avec Macron aux manettes...

Aucune autre confession n'étant représentée apparemment dans la liste des nominations, nouvelles ou renouvelées. D'ailleurs, que viendrait faire la religion dans une instance étatique compte tenu de la laïcité ?

Extrait de leur site : on calcule sa Zakat ; ce site remplacera-t-il bientôt le simulateur de l'impôt sur le revenu d'ores et déjà dédié en partie à financer la solidarité nationale comme internationale ?

https://www.secoures-islamique.org/index.php/zakat-al-maal-sif-2018.html?gclid=EAlalQobChMlvbrMx9HJ8QIVgt1RCh2T6wKiEAAAYASABEgL3EPD_BwE

SECOURS ISLAMIQUE FRANCE

Accueil Qui sommes-nous Plaidoyer A l'international En France Bienfaisance Recrutement Zakât Al Maal FAIRE UN DON

JE VERSE MA ZAKÂT JE CALCULE MA ZAKÂT

“
« Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifie et les bénis... »
”
(Coran, S.9 V.103)

La Zakât Al Maal est l'aumône obligatoire annuelle versée par chaque musulman à hauteur de 2,5 % de la somme de sa richesse si celle-ci atteint le seuil imposable (Nissâb*) maintenu pendant au moins une année. Cet « impôt social » est le troisième pilier des cinq piliers de l'Islam.

Le taux de 2,5% est appliqué sur une année lunaire (2,579% si l'on se base sur une année solaire). Il suffit donc de multiplier le montant de l'épargne par 0,025.

*Le Nissâb est indexé sur le cours de l'or ou de l'argent. Si la majorité des écoles se base sur le cours de l'or pour déterminer la valeur du Nissâb, soit l'équivalent de 85 grammes d'or, d'autres se réfèrent au cours de l'argent, soit l'équivalent de 595 grammes d'argent.

Pour les donateurs, s'acquitter de cette aumône en action humanitaire, avec un réel impact sur les populations dans le besoin. permet d'allier tradition musulmane et

Pour les bénéficiaires, ce droit contribue à réduire les inégalités. La vocation de la Zakât Al Maal est de favoriser le partage et la solidarité avec les personnes en détresse sociale.

L'argent récolté par le Secours islamique a-t-il réellement bénéficié à des non musulmans ; et même si c'était le cas, était-ce réellement de façon désintéressée ou afin d'aider l'islam à se propager ?

Parce que je peine à voir en quoi on aurait besoin de rattacher la générosité à une religion dans une instance républicaine...

Christine Tasin évoquait déjà cette association dans un article de 2016 sur ce thème d'ailleurs :

<https://resistancerepublicaine.com/2016/07/04/fin-du-ramadan-ou-va-largent-du-don-rituel-verse-par-51-des-musulmans-a-la-mosquee/>

En 2001, au lendemain des attentats du 11 septembre, « Le Monde » consacrait un article à une stratégie caritative musulmane à des fins politiques.

https://www.lemonde.fr/archives/article/2001/10/02/la-confusion-est-grande-entre-les-activites-de-secours-de-predication-et-de-combat_4191518_1819218.html

Avec l'idée que l'islam devait ainsi recevoir une virginité en faisant « comme si » l'islam était doté de l'universalisme chrétien.

« La confusion est grande entre les activités de secours, de prédication et de combat »

Par PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE JEGO

Publié le 02 octobre 2001

« Ces dernières années, les organisations islamiques de secours se sont considérablement développées. Comment sont-elles nées et quelles sont les raisons de cet essor ?

– La présence d'associations caritatives dans le monde musulman n'est pas nouvelle. En Egypte, les jama'iyat kheiriya (associations de bienfaisance, islamiques mais également coptes) existent depuis le XIXe siècle. Plus tard, le mouvement des Frères musulmans, fondé par Hassan al-Banna en 1928, jouera un rôle crucial dans l'extension d'un tissu d'associations caritatives. Les Frères musulmans avaient évidemment un projet politique – «Le Coran est notre Constitution» -, mais leur projet de réforme de la société passait aussi par une activité de proximité au quotidien et par la da'wa (la prédication), invitant l'individu à renoncer au vice pour se conformer à la vertu du «véritable islam». » La nouveauté, c'est le développement d'organisations de secours islamiques d'envergure internationale dans les zones de crise humanitaire. Jusqu'au début des années 1980, les ONG (organisations non gouvernementales) étaient de trois types : celles de la Croix-Rouge ; celles de tradition judéo-

chrétienne, plus ou moins sécularisées, comme Caritas, Catholic Relief Services ou Oxfam ; enfin, celles créées depuis la guerre du Biafra : Médecins sans frontières (MSF) et Médecins du monde (MDM). Depuis les années 1980, d'autres enseignes sont visibles dans les zones affectées, du Soudan à l'Afghanistan, en passant par la Bosnie et la Tchétchénie, telles l'Organisation internationale islamique de secours, l'Agence islamique de secours, Muslim Aid, le Secours islamique.

– Quelles sont les raisons de leur apparition dans les années 1980 ?

– **Tout d'abord, l'investissement du secteur caritatif sert des projets politiques.** Dans les années 1970, différents acteurs sont en compétition pour un usage politique de l'islam. C'est, en partie, au nom de ces projets que l'action caritative et la da'wa sont investies. Par exemple à Khartoum, en 1980, la création de l'Organisation de l'appel islamique, dont l'Agence islamique de secours était une branche, se trouvait au centre d'une compétition. Il y avait là un enjeu régional. Initialement, les bailleurs de fonds du Golfe, notamment d'Arabie saoudite, avaient investi dans l'organisation pour contrer les projets libyens d'influence sur le continent africain. Il y avait aussi une ambition locale : le Front national islamique du Soudanais Hassan al-Tourabi essayait de faire de cette organisation l'un des instruments de la conquête – puis du maintien – du pouvoir après le coup d'Etat de juin 1989. » La création de ces organisations est aussi une réponse aux situations de famines, de conflits, de flux de réfugiés. En Afrique, la mémoire des activités missionnaires est ravivée : **«Il ne faut pas laisser les populations musulmanes africaines aux mains de chrétiens(...) ».**

20 ans plus tard, Le Drian, trop heureux d'avoir trouvé son abbé Pierre musulman, fait entrer le président du « Secours

islamique » dans une instance déjà trop politisée et orientée pour mériter le titre de « conseil » et les ors de la République..